REGLEMENT PARTICULIER

Championnat +16F INTERDEPARTEMENTAL 2023-2024

Organisation :

- 30 équipes de + 16F sont inscrites en Interdépartemental pour cette saison.

Une SEULE PHASE :

- Ces 30 équipes sont divisées en 8 poules géographiques

Accession :

- L'accédant en Prénational sera déterminé à l'issu de 2 tournois géographiques à 4 équipes sur le WE du 1-2 juin 2024. Les 2 premières équipes de chaque tournoi accéderont à la prénationale pour la saison 2024-2025.
- Ce sont les 8 équipes qui auront terminées première de leur poule qui participeront à ce tournoi à condition qu'elles s'engagent à accéder au niveau supérieur. Dans le cas contraire, il sera fait appel uniquement au 2ème de la poule.

Qualification :

- Les joueuses nées en 2006 et avant sont autorisées à jouer dans ce championnat.
- Les joueuses nées en 2007 et 2008 ne seront autorisées à jouer dans cette catégorie qu'à l'unique condition qu'il n'y ait pas d'équipe -18F dans le club. La demande de surclassement devra être faite auprès du comité d'appartenance, qui validera, ou non, la demande et l'enregistrera dans Gesthand.
  ATTENTION : L'autorisation ne sera valable qu'après l'enregistrement dans Gesthand sous peine de match perdu par pénalité. Cette demande ne peut être faite que pour 5 joueuses maximum.

Gestion de la compétition :

- Chaque poule est gérée par la COC d'un comité.
- Celle-ci gère les conclusions de matchs, les reports, les forfaits …
- Si la COC gestionnaire d'une poule relève une anomalie amendable (ex forfait isolé), elle agira dans Gesthand, si nécessaire, pour la partie administrative. La partie financière sera gérée par le comité d'appartenance du club fautif.

RAPPEL : Dès lors qu'un club a deux équipes dans la même catégorie d'âge et dans une compétition de même niveau, le N/2 sera appliqué entre ces équipes.
Sanction appliquée : match perdu par pénalité en cas de non-respect de la règle.
Exemple : une poule à 10 équipes, 18 journées de championnat ; un joueur s'il veut participer avec l'autre équipe de son club dans une division de même niveau, ne doit pas effectuer plus de 8 matchs dans l'une des équipes.

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat +16M INTERDEPARTEMENTAL 2023-2024

Organisation :
- 38 équipes de + 16G de l'ex-Champagne -Ardenne se sont inscrites en Interdépartemental pour cette saison.
Une SEULE PHASE :
- Ces 38 équipes sont divisées en 4 poules géographiques de 10
- Chaque comité gère une poule
- 18 journées de matchs en aller -retour : 1ère date WE du 16-17 sept 2023 - dernière date 25-26 mai 2024

Accession :
- Le club qui finira 1er de sa poule à l'issue des 18 journées accédera en Honneur Régional

Qualification :
- Les joueurs nés en 2006 et avant sont autorisés à jouer dans ce championnat.
- Les joueurs nés en 2007 ne seront autorisés à jouer dans cette catégorie qu'à l'unique condition qu'il n'y ait pas d'équipe -18G dans le club. La demande de surclassement devra être faite auprès de votre comité d'appartenance, qui validera, ou non, la demande et l'enregistrera dans Gesthand.
  ATTENTION : L'Autorisation ne sera valable qu'après l 'enregistrement dans Gesthand sous peine de match perdu. Cette demande ne peut être faite que pour 5 joueurs maximum.

Gestion de la compétition :
- Chaque poule est gérée par la COC d'un comité de l'ex Champagne-Ardenne
- Celle-ci gère les conclusions de matchs, les reports, les forfaits …
- Si la COC gestionnaire d'une poule relève une anomalie amendable (ex forfait isolé), elle agira dans Gesthand, si nécessaire, pour la partie administrative. La partie financière sera gérée par le comité d'appartenance du club fautif.

RAPPEL : Dès lors qu'un club a deux équipes dans la même catégorie d'âge et dans une compétition de même niveau, le N/2 sera appliqué entre ces équipes.
Sanction appliquée : match perdu par pénalité en cas de non-respect de la règle.
Exemple : une poule à 10 équipes, 18 journées de championnat ; un joueur s'il veut participer avec l'autre équipe de son club dans une division de même niveau, ne doit pas effectuer plus de 8 matchs dans l'une des équipes.

CONCLUSIONS de Match :
- Les conclusions devront être faites au moins 30 jours avant la rencontre.